

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

du 17 juin 2024

Le Président souhaite la bienvenue au Conseil communal, il salue la municipalité, la secrétaire communale, la boursière et le public.

Le président cède la parole au secrétaire suppléant pour l'appel. Trente-et-un conseillers sont présents, quatre excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

- Adoption / demandes de modifications de l'ordre du jour.
- Adoption du PV de la séance du 25 mars 2024
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 03/2024 : pose de panneaux solaires photovoltaïques à la STEP d'Essertines.
- Préavis 04/2024 : dépassement budgétaire – drain AF Épautheyres
- Préavis 05/2024 : comptes 2023
- Communications de la municipalité – partie 2
- Nominations légales
- Divers et propositions individuelles

1. Adoption / demande de modifications de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

2. Approbation du PV du 25 mars 2024

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification.

Le Conseil communal :

Adopte le PV par 28 oui et trois abstentions

3. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic **Alexandre Gygax** nous souhaite la bienvenue au collège d'Épautheyres, qui est à ce jour un appartement, quelques salles de dégagements et une salle de classe où nous siégeons. C'est sur ce bâtiment que nous avons voté un préavis pour une réaffectation et réaménagement avec l'ancien collège d'Essertines.

Epautheyres, ce sont 348 habitants sur 1100, et c'est grâce à ce village que nous sommes en frontière avec Yverdon-les-Bains qui est la 2^{ème} plus grande ville du canton.

Il n'y a pas d'autre communication à ce stade.

4. Préavis 03/2024, pose de panneaux solaires photovoltaïques à la STEP d'Essertines.

Tout le monde a reçu le préavis et les rapports de la COGEFIN et de la commission Adhoc. Le Président offre la parole aux commissions, elle n'est pas demandée, il ouvre le débat sur le sujet.

Il n'y a pas question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, les rapports COGEFIN et Adhoc, ainsi que le préavis municipal 03/2024

5. Préavis 04/2024, dépassement budgétaire – drain AF Epautheyres.

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la COGEFIN, le Président ouvre le débat sur le sujet.

Il n'y a pas de question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et le préavis municipal 04/2024

6. Préavis 05/2024, comptes 2023

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la COGEFIN. Avant d'ouvrir le débat, le Président demande à la COGEFIN si ce rapport aurait subi un copié-collé malencontreux ?

Thierry Auberson confirme qu'effectivement il y a eu ce problème.

Christophe Delay demande alors quelle est la conclusion de ce rapport ?

T.A. répond que la conclusion est d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre le débat sur le sujet.

Fabian Zadory relève qu'il y a eu des dépenses dues aux déprédations à la buvette du terrain de foot, il aimerait savoir si la commune dépose plainte systématiquement et si nous sommes assurés selon l'ampleur du vandalisme.

Christian Gonin, oui nous déposons plainte, et dans ce cas-ci nous avons trouvé les auteurs, et ce sont leurs assurances qui prennent en charge les frais, donc dans les comptes nous voyons qu'il y a eu le remboursement.

Il y a eu d'autres cas, également élucidés et payés.

Fabian Zadory a lu qu'il n'y aurait plus d'amortissements extraordinaires, pourquoi et qu'est-ce qui change avec MCH2 ?

Alexandre Gygax explique qu'avec le nouveau plan comptable il y a un règlement beaucoup plus cadré. Les amortissements sont dans le temps affectés aux activités, selon le projet et les affectations, ils peuvent se faire sur plusieurs années, donc ils deviennent beaucoup plus précis. Un amortissement extraordinaire ne peut être que dans une situation exceptionnelle. MCH2 est fait pour que toutes les communes travaillent de la même manière et que le canton puisse faire des comparaisons avec des éléments comparables.

F.Z. donc si nous faisons un bénéfice, nous devons le garder comme tel, plutôt que de l'investir dans des amortissements ?

A.G. Si nous avons un surplus de recettes dès 2025, nous devons le passer au bilan dans le compte « réserve de politique budgétaire », qui sert à éponger un déficit, ou un compte de réserve spécifique pour un projet, un investissement futur ou des travaux planifiés dans les 12 à 60 mois.

Frédéric Bauer par rapport à l'endettement de 9,3 millions, vous mettez un taux moyen de 0,83%. Est-ce que la tendance est à la hausse, ou nous n'avons pas trop peur, parce que c'est stable, mais si ça double cela peut être inquiétant.

Alexandre Gygax, ce taux était au 31 décembre avec une tendance à la hausse, on avait emprunté un peu plus que nécessaire, c'est pour cela que nous avons des liquidités sur le bilan. Le marché varie, maintenant il est plutôt à la baisse. Tous nos emprunts ne vont pas arriver à échéance en même temps, nous en avons à 10 ans, des à 5, le tout est un peu étalé. Nous ne savons pas comment ce sera dans le futur.

Le **Syndic** rappelle que nous avons fait un gros emprunt de 1,6 millions à 10 ans pour la construction du collège avec un bon taux, nous sommes tranquilles pour quelques années.

Fabian Zadory aimerait savoir quelles sont les différences entre les comptes avant et après audit.

Alexandre Gygax répond que les comptes valables sont ceux après l'audit, fait par notre organe de contrôle externe, ce qui donne lieu à quelques modifications de cosmétiques, de l'intitulé.

Il n'y a plus de question.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport COGEFIN et le préavis municipal 05/2024

7. Communications de la municipalité – partie 2

Lauriane Chuard n'a pas de communication particulière à propos des constructions. Concernant l'EFAGE, Sandra et Marylin pourront compléter, nous avons eu la séance annuelle le mercredi 1^{er} mai, elle s'est bien déroulée, dans un esprit plus serein que l'année passée quand les comptes avaient failli être refusés. Le nouveau directeur financier, suite au décès de Monsieur Egger, est très performant dans

son domaine et il est entrain de venir avec des informations très claires pour tous les Conseillers, ce qui n'était pas le cas avant, nous sommes donc dans le bon chemin avec cette association. Elle nous souhaite un bel été, s'il arrive, et de bonnes vacances pour ceux qui en ont.

Yves Collet nous remercie d'avoir accepté son 1^{er} préavis.

Il a repris le jardin du souvenir de Michel au cimetière d'Essertines, il est maintenant terminé, il reste à ensemençer la partie des tombes désaffectées, nous allons mettre une prairie fleurie, sitôt que la météo nous le permette. Il semblerait qu'il y ait un anticyclone à quelque part sur cette planète, ça devrait pouvoir se faire cette année.

Concernant le 1^{er} août, l'année passée nous étions allés à Pailly avec les communes avoisinantes, cette année est le retour à la normale. Michel Collet jeune retraité de la Municipalité est repartant pour diriger le cœur éphémère, pour ceux qui continuent c'est bien, ce serait sympa si il y a des nouveaux, faites de la pub autour de vous. Le programme, comme d'habitude, apéro sur la place du village le matin, la jeunesse organise son tournoi de pétanque l'après-midi, le soir partie officielle avec le pasteur puis repas concocté par la jeunesse et offert par la commune.

Christian Gonin le cinéma itinérant est reconduit, la séance est prévue le lundi 7 octobre 2024 avec le film « Ciao-Ciao Bourbine », venez nombreux, parlez-en autour de vous, il y a de la place dans la salle. Les paysannes vaudoises feront le papet vaudois pour 18h00 et la projection sera à 20h00.

Le weekend prochain, sera la journée de la forêt.

Les travaux se poursuivent ainsi que les petits problèmes et la circulation, mais nous sommes contents de l'avancement et de la qualité. En principe le samedi 17 août, la circulation sera complètement fermée sur la RC 401, mais cela reste encore à confirmer. La déviation se fera depuis Echallens et le bas des Monts, ceci pour la pose du tapis du giratoire et des bretelles.

Sylvain Jacot nous remercie pour l'adoption du préavis sur le drain AF d'Epautheyres.

Bonne nouvelle pour la déchetterie, par rapport aux comptes 2023 nous payions en moyenne CHF 70.— la tonne de papiers/cartons, au 1^{er} trimestre cette année nous avons payé CHF 80.— / tonne, puis CHF 44.— en avril, 24.— en mai et en juin c'est gratuit. Donc nous espérons qu'ils nous paient prochainement pour ces déchets.

Tout le personnel communal a reçu la formation BLS-AED pour les défibrillateurs.

Épuration, suite aux forts orages survenus le 30 mai, nous avons mandaté le bureau d'ingénieurs ALPHA-GEO pour étudier la possibilité de retenir cette eau en amont à Essertines et Epautheyres où il y a de nouveau eu des inondations.

Cette année, pas de restriction d'eau, nos sources sont actuellement entre 980 et 1200 litres/minute. Une année « normale » ce sont 100 litres/minute, en période de restriction ce ne sont que 45 litres/minute.

Alexandre Gygax nous remercie pour l'approbation des comptes, et il remercie surtout le personnel communal qui travaille sur ces comptes, particulièrement Karin, Florence ou Sabrina et les collègues qui suivent leurs dicastères avec précision au niveau financier, ce qui permet de présenter des comptes sans avoir 15 préavis de dépassement. Merci à tout le monde.

Au niveau informatique, en septembre nous passerons sur CommuneApp qui est une application permettant d'avoir des notifications push, si il y a des travaux, des fermetures, les horaires, etc.... Nous sommes entrain de revoir le site Internet de fond en comble. Nous avons été certifiés « Cybersafe » il y a maintenant quelques semaines.

La rentrée scolaire au mois d'août, les horaires vont être modifiés. Les élèves commenceront à 8h40, la grosse matinée pour les parents. Ces changements sont dus au changement d'horaire en décembre des transports publics, la ligne 670 des cars postaux aura quelques courses supplémentaires de jour et le weekend, par exemple un bus vers 22 ou 23 heures au départ d'Echallens, et son tracé ira jusqu'à Froideville, ce qui permettra de relier Lausanne, avec un peu de temps...

Le Buron a été nommé candidat au label « Rivière Perle Plus » du WWF Suisse. Les communes de Belmont et d'Essertines ont été reçues pour cette nomination pour le tronçon Essertines — Gressy. Denis Gaimard demande si l'application CommuneApp est pour toute la population ? A.G. on télécharge l'application et ensuite on sélectionne les communes que nous voulons suivre, l'ASIRE va aussi s'y mettre. Il y a déjà quelques communes qui y sont actives, comme Cugy par exemple. Notre commune y sera active vers la mi-septembre.

7. Nominations légales

Christophe Delay cède sa place à Nadine Ragusin pour l'élection du Président.

L'élection se fait à bulletins secrets, la Vice-présidente demande à la salle des propositions de personne. Marc-Henri Ducret propose Pascal Henchoz
Renaud Piccard propose Nadine Ragusin

Il n'y a pas d'autre proposition, et les bulletins sont distribués

Le Conseil communal :

Eli Pascal HENCHOZ comme Président par 28 voix pour ,1 blanc et 2 contres.

Pascal Henchoz nous remercie pour la confiance, il va se donner de la peine pour que tout se passe bien dans le cadre de notre Conseil mais aussi au niveau de la Municipalité et de la Greffe afin d'avoir une très bonne collaboration.

Christophe Delay félicite son successeur et passe à l'élection de la ou du vice-président.

Élection à la vice-présidence

Philippe Moccand propose Christophe DELAY, qui accepte pour une année, et qui est élu par acclamations.

Élection des scrutateurs et suppléants

Les actuels Renaud PICCARD et Manuel DUCRET sont réélus par acclamations.

Les premiers scrutateurs suppléants, Malyka GONIN se repropose, et Nadine RAGUSIN se propose. Elles sont élues par acclamations.

Les seconds scrutateurs suppléants Jérôme MONNIN et Thierry JAQUIER se reproposent et sont élus par acclamations.

Élection des membres de la COGEFIN

Elle se compose de 5 membres, 2 doivent être remplacés. Pascal Henchoz annonce que Thierry AUBERSON, Laurent NEUNSCHAWANDER et Amaury LEIBUNDGUT se représentent, Marc-Henri DUCRET suppléant se propose aussi.

Cédric WULLIENS se propose comme le 5^{ème} élément.

Les 5 sont élus par acclamations.

Philippe MOCCAND se propose comme suppléant à la COGEFIN.

Renaud Piccard propose Albert FREI.

Ces 2 suppléants à la COGEFIN sont élus par acclamations.

Commission de recours

Nous avons besoin de remplacer Pascal Henchoz.

Sandra GAILLE se propose, elle est élue avec Fédéric BAUER et Raphaël DURUZ par acclamations.

Élection de la ou du secrétaire

Le Président annonce que Denis GAIMARD secrétaire suppléant est d'accord pour prendre le poste de secrétaire. C'est par une ovation qu'il est élu.

Élection de la ou du secrétaire suppléant

Ce poste reste vacant.

EFAGE

Notre Grefe Karin Racciopi nous rappelle qu'il faut aussi remplacer Yves Collet suppléant à l'EFAGE.

Le Président et secrétaire suppléant la remercient pour cette excellente remarque.

Mélanie GONNIN-CREPALDI se propose, elle est élue par acclamations.

8. Divers et propositions individuelles

Christophe Delay ouvre le débat sur les divers et propositions individuelles.

Renaud Piccard demande quand le tapis définitif sera posé sur la route de Nonfoux.

Christian Gonnin répond qu'il n'y a pas encore de date de prévue, et nous devons maintenant la fermer pour rouvrir celle de Pailly. La dernière couche sur la RC 401 giratoire inclus se fera en août, si la météo et si le timing le permettent, peut-être que nous pourrons aussi faire la ou les bretelles, mais rien n'est sûr.

Philippe Moccand même pas les trottoirs ?

C.G. ils pourraient être faits entre deux, mais nous ne savons pas, nous avons déjà tout fait ce qui était possible, il ne manque plus que la couche de finition.

R.P. toujours concernant cette route, l'écriteau « travaux » est à quelques mètres de celui « d'Essertines » et cache le « 50 », les automobilistes le voient au dernier moment et passent ainsi trop vite, cette route est étroite, il faudrait mettre un ralentisseur.

C.G. il y a déjà un ralentisseur, qui sera fini avec la dernière couche, et comme nous la fermons la semaine prochaine, il n'y aura plus de voiture.

R.P. le chemin du Bugnon, au croisement derrière mon voisin Simon, quand le lampadaire sera installé, pourra-t-on mettre un miroir de route ?

C.G. non, l'Etat est contre ces miroirs, surtout dans ce genre de croisées. Il faut tailler un peu plus les haies dans ces contours.

Philippe Moccand trouve que les chicanes à la route de Pailly sont plus brutes de ce qu'il pensait en voyant les plans, il les imaginait du style de celles de Vuarrens, en biais.

Christian Gonnin, oui c'est voulu, pour que les gens ralentissent vraiment.

Marylin Brand, toujours sur les routes, elle trouve que les bordures de la route de Nonfoux sont à angles vifs, si quelqu'un tombe, ben... C'est perturbant pour les vélos. Il en existe avec des chanfreins.

Christian Gonnin partout où nous avons mis des bordures hautes, elles sont légèrement en biais. Nous avons mis des bordures droites justement pour canaliser un peu plus. Les gens ont tendance à monter dessus la même chose.

Philippe Moccand félicite la Municipalité pour le giratoire, il est pratique et sécurisant, c'est vraiment une bonne idée.

Christian Gonnin le remercie.

Marylin Brand a vu que les communes peuvent s'inscrire pour permettre le changement d'adresse online, plus il y aura de communes inscrites, plus ce sera facile pour le citoyen, il y a 38 communes d'inscrites, est-ce que nous allons aussi le faire ?

Alexandre Gygax répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Il n'y a plus de divers.

Le Président annonce que le prochain Conseil aura le lieu le 28 octobre à 20h00 et sera présidé par Pascal Henchoz, les commissions sont prévues fin septembre début octobre.

Le Syndic nous invite à l'apéro-grillades qui suit, organisé par les employés communaux, nous devons y faire honneur.

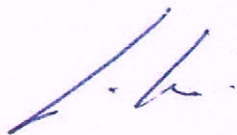
Il n'y plus de question ni remarque, Christophe Delay passe la parole au secrétaire-suppléant pour le contre appel.

Le secrétaire-suppléant procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée à 21h00.

Pour le conseil communal :

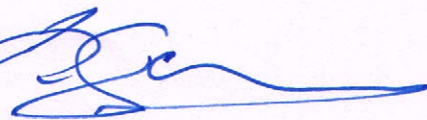
Le Président :



Christophe Delay



Le Secrétaire-suppléant :



Denis Gaimard

Essertines-sur-Yverdon, le 22 juin 2024